



- *Chanter dans un chœur de haut niveau et devenir acteur de la liturgie*
- *Recevoir une formation musicale approfondie, en un seul lieu, sur le temps scolaire*
- *Partager une expérience unique au cours de sa scolarité à Notre-Dame*

Pour tout renseignement complémentaire et pour les demandes d'inscription :

*Institution Notre-Dame  
6 rue des Bonnes Gens – 67000 Strasbourg*

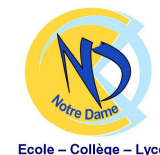
*téléphone : 03 88 23 87 87  
courriel : [ecole.maitrisienne@notredame67.com](mailto:ecole.maitrisienne@notredame67.com)*

*<http://www.notredame67.com>  
<http://www.cathedrale-strasbourg.fr/maitrise.aspx>*

**Cursus spécialisé en chant choral**

**pour les choristes de la Maîtrise de la Cathédrale,  
avec aménagement des horaires scolaires**

**Année 2012-2013**



## La Maîtrise et l'Ecole maîtrisienne de la Cathédrale, c'est quoi ?

La Maîtrise de la Cathédrale de Strasbourg est un chœur d'enfants qui participe à l'animation liturgique des offices, ainsi qu'à la vie musicale de la Cathédrale.

Tous les choristes sont scolarisés à l'Institution Notre-Dame, école ou collège, dans le cadre de l'Ecole maîtrisienne, pour recevoir sur le lieu et dans les horaires d'une scolarité normale, une formation musicale et liturgique approfondie.

Le cursus maîtrisien permet aux jeunes :

- de profiter d'une solide formation musicale, vocale et culturelle
- de chanter dans un chœur de haut niveau et de devenir acteur de la liturgie
- de développer leur épanouissement personnel et de partager une expérience unique pendant leur scolarité à Notre-Dame.

## Quelles sont les activités de la Maîtrise ?

- Animation régulière d'offices à la Cathédrale (chaque mardi à 17h, ainsi que quelques dimanches dans l'année)
- Concerts, stages, enregistrements, tournée

## Quel est son répertoire ?

- Musique sacrée de toutes les époques
- Répertoire pour chœurs d'enfants

## Comment intégrer la Maîtrise ?

Une initiation au chant choral est proposée à tous les élèves de CP et de CE1 de l'école Notre-Dame.

L'entrée à l'Ecole maîtrisienne se fait en CE2 (année d'intégration). Elle ne nécessite pas de formation musicale préalable.

Il est possible d'intégrer la Maîtrise en cours de cursus dans d'autres niveaux, dans la mesure des places disponibles, pour des élèves ayant déjà des aptitudes et une expérience musicale.

Dans tous les cas, l'admission sera validée par une audition et un entretien, permettant d'apprécier les aptitudes vocales de l'élève ainsi que les motivations de l'enfant et de sa famille.



## Qui peut intégrer la Maîtrise ?

- Tous les élèves ayant des dispositions pour le chant choral et manifestant un intérêt pour les activités de la Maîtrise.
- Tous les élèves sans distinction d'origine sociale et de croyance religieuse.

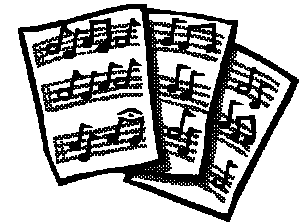
## Comment est organisée la semaine ?

L'enseignement maîtrisien est de 2h par semaine en CE2, et de 5 à 6h par semaine du CM1 à la 3<sup>ème</sup> (répétitions de chœur et cours spécifiques de formation musicale, d'initiation au clavier et de technique vocale).

A l'école comme au collège, les élèves maîtrisiens bénéficient d'un aménagement horaire de leur emploi du temps scolaire, en accord avec l'équipe éducative et l'Inspection Académique, de façon à y intégrer le cursus musical.

L'ensemble des enseignements scolaires et maîtrisiens a lieu à l'Institution Notre-Dame.

La direction du chœur et les enseignements spécifiques sont assurés par Cyprien Sadek, chef de chœur et enseignant.



## Combien coûte une année à la Maîtrise ?

Pour l'ensemble des enseignements spécifiques à l'Ecole maîtrisienne (répétitions de chœur, technique vocale et formation musicale), il sera demandé, sur 9 mois, 15 € par mois pour les élèves du CM1 à la 3<sup>ème</sup>, et 10 € par mois pour les élèves de CE2.